

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Bé'houkotai



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU Puits DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1660 45th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovav Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduction réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est
contraire à la Halakha et à la loi.



Torah-Box.com
diffusion du judaïsme aux francophones

Retrouvez le feuillet sur
www.torah-box.com/ravbiderman

Au Puits de La Paracha

Bé'houkotai

« Tout provient du Ciel » : le fondement essentiel d'une foi parfaite

« Si vous allez dans Mes voies, que vous gardiez Mes préceptes et les accomplissiez » (26, 3)

Les livres de la 'Hassidoute rapportent que le monde repose sur trois choses : sur la Emouna, sur la Torah et sur les Mitsvot. L'absence de l'un de ces trois éléments, ne fût-ce que d'un seul d'entre eux, constitue une lacune fondamentale dans l'existence d'un homme. Certains y voient une allusion dans notre verset (sous sa forme hébraïque) : **אם בחוקותי תלכו ואם מצוותי תשמרו ועשיתם אתם** : le premier mot **אם** ("si") est composé des initiales des termes **אמונה** (Emouna) et **מצוות** (Mitsvot), pour signifier que même lorsqu'un homme possède ces deux éléments, il doit savoir qu'il lui incombe encore d'accomplir (les mots qui suivent) **בחקותי תלכו** (*allez dans Mes voies*) ce que Rachi explique : "que vous vous efforciez dans l'étude de la **Torah**". Et de même, celui qui possède la **אמונה** (Emouna) et la **תורה** (Torah), dont les initiales forment le mot **את** (inclus dans le mot suivant du verset **ואם**), il lui incombe encore d'accomplir **מצוותי תשמרו** (*que vous gardiez Mes préceptes*), et de veiller aux Mitsvot. Finalement, le chemin qu'il devra choisir est d'acquiescer tous les trois ensemble, comme l'évoque le mot **אתם** de la fin du verset (**ועשיתם אתם**), composé des initiales des trois : **אמונה** (Emouna), **תורה** (Torah), **מצוות** (Mitsvot).

Et en vérité, de ces trois fondements, l'essentiel demeure la **Emouna** en Hachem, qui crée et dirige toutes les créatures, et qui a depuis toujours accompli, qui continue à accomplir et qui accomplira tout ce qui se déroule dans le monde. En effet, les initiales des deux autres éléments, **תורה** (Torah) et **מצוות** (Mitsvot), peuvent former également le mot **מת** (mort), ce qui sous-entend que ce ne sont pas eux seuls qui font vivre l'homme, mais qu'il vit essentiellement du troisième, de la

Emouna, la croyance dans le fait que tout ce qui lui arrive provient d'Hachem !

Rav Chlomké de Zvil avait coutume de dire que le véritable "test" pour savoir si quelqu'un est doté de Emouna est lorsqu'il est confronté aux difficultés et plongé dans l'obscurité. Si l'on s'aperçoit alors qu'il est en colère contre lui-même et contre le monde entier, cela prouve que sa Emouna est défaillante. Car le croyant véritable crie de tout son cœur : « **C'est ce qu'Hachem a décrété**, et je crois d'une foi parfaite que tout ce qui m'arrive provient de mon Père Céleste, et que ce n'est que bénéfique, source de bénédiction, de joie, de délivrance et de consolation. »

Cette attitude le préservera de la colère, qui est un très mauvais trait de caractère, au sujet duquel Rav Zvil disait : « Celui qui se met en colère est un apostat fini, car s'il croyait réellement, il n'aurait rien ni personne contre qui s'irriter, puisque l'autre ne lui a rien fait, et que c'est Hachem Lui-même qui est à l'origine de ce qu'il subit.

Et dans le fond, sa colère ne fait que trahir sa pensée profonde selon laquelle quelqu'un d'autre existerait **ח"ו** en dehors d'Hachem, qui serait en mesure d'agir également. C'est ce que nos Sages enseignent : « Celui qui se met en colère ressemble à un idolâtre. » (Rambam Déot 2, 3 d'après Chabbat 105b)

Rapportons à ce sujet l'histoire suivante :

Un éminent Rav partagea une fois la table de Rav Chlomo de Zvil, à laquelle se trouvaient nombre de laissés pour compte au cœur brisé, qui étaient seuls au monde, si ce n'était ce Saint homme qui se souciait d'eux. Le Rav en question avait amené une marmite de "Tchoulente" pour le Rabbi et ses convives.

Parmi ces derniers se trouvait un pauvre juif qui se sentait toujours mis à l'écart. Il



pensait qu'on lui servait toujours une plus petite part que les autres à la table du Tsadik. Aussi, Rav Chlomo ordonna-t-il que l'on place la marmite devant lui, afin qu'il puisse se servir à sa guise sans penser être lésé. A peine fut-elle posée devant lui et avant même qu'il n'ait le temps de prendre une bonne part, plusieurs invités se mirent à le pousser pour se servir. Craignant qu'il ne lui en reste plus assez, il se hâta de cracher dans la marmite afin que personne d'autre que lui ne touche au plat. Rabbi Chlomo s'en aperçut mais ses qualités humaines exceptionnelles l'incitèrent à garder le silence.

Lorsque le Rav (qui avait apporté la marmite) vit ce qui s'était passé, sa colère s'enflamma. Il se leva de sa place et commença à parler du manque de savoir-vivre duquel il était témoin en présence du Saint Rabbi.

« Est-ce cela la table sainte du Rabbi ?, cria-t-il. Est-ce cela un enseignement de Torah ? On ne voit ici que des conduites insensées et un manque de savoir-vivre de la part des convives ! Que peut-on bien encore apprendre d'un rassemblement de ce genre ? »

Rabbi Chlomo lui fit signe de se taire et lui répondit posément :

« De fait, on peut beaucoup, beaucoup, apprendre d'une telle table, en particulier sur la patience : voir comment les pauvres se conduisent à l'encontre de notre volonté et malgré tout, le supporter en silence sans rien dire, en espérant seulement que cette confusion cesse rapidement. C'est un grand enseignement que l'on peut tirer d'une telle chose ! »

**« Ce qui est réservé à son prochain » :
rien ne vaut pour la subsistance que la
Emouna**

« Si vous allez dans Mes voies (...) (חוק) Je vous3-4 ,26) « spmet srue! ne seiulp sov iarenod)

Le Divré Israël explique que le terme חוק ('Hok, la voie) suggère la subsistance, comme il est écrit (Michlé 30, 8) : «הטריפני להם חוקי» Donne-

moi mon pain quotidien » (ou bien encore, comme la Guemara Betsa 16a enseigne "חוק לשנה דמזון" : « 'Hok, c'est un langage de subsistance »). Cela exprime en fait que la subsistance n'est pas une loi qualifiée de rationnelle (le 'Hok exprime toujours dans la Torah une loi qui ne peut être expliquée par l'intelligence humaine, comme le 'Hok de la vache rousse, n.d.t). En d'autres termes, cela signifie, explique-t-il, que le Saint-Béni-Soit-Il fixe la subsistance de chacune de Ses créatures à Sa guise (et seule la prière peut alors modifier en mieux le Mazal d'un homme). Il n'y a donc aucun sens à vouloir comprendre la raison de la subsistance octroyée à un homme et de vouloir faire dépendre celle-ci de la quantité d'effort fourni pour l'obtenir. S'il en a été ainsi décrété, l'homme méritera de voir la réussite dans ses entreprises et sinon, aucune ruse ne pourra rien y changer. Dès lors, il comprendra que rien ne sert de peiner en multipliant de vains et laborieux efforts. L'homme ne possède qu'un seul moyen d'améliorer son sort : s'épancher en prières devant le Maître du monde afin qu'Il mette sa subsistance à sa disposition de Sa main large et généreuse. C'est seulement de cette manière qu'il verra ses efforts porter leurs fruits, car le Saint-Béni-Soit-Il entend la prière de chaque juif avec miséricorde et désire prodiguer toute Sa bonté à Ses créatures.

Ce qui précède nous permet expliquer le premier verset de notre Paracha : « *Si vous allez dans Mes voies* ('Hok). » En effet, si l'homme va travailler et vaquer à ses affaires dans cet esprit de "'Hok" (de loi sans explication rationnelle), à savoir en étant convaincu qu'il n'y a aucun lien rationnel entre ses efforts et le résultat (les gains qu'il en retirera), et qu'il ne les fournit que pour s'acquitter de son devoir envers son Créateur (« Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front », n.d.t) et en conservant à l'esprit que, de toutes façons, Hachem lui prodiguera ce qui a été fixé pour lui à Roch Hachana, il verra alors s'accomplir largement (la fin du verset) : « *Je vous donnerai vos pluies, en leurs temps* », dans tous les domaines de l'existence. « *Car rien ne vaut pour la subsistance que la Emouna.* » (adage du Divré Israël)



La bonne voie qu'un homme devra suivre consistera donc à être parfaitement convaincu que la subsistance qu'il reçoit ne dépend en aucun cas des efforts accomplis : même s'il y met toutes ses forces, du matin au soir, il n'obtiendra rien de plus, ne fût-ce qu'un centime, que ce qui a été fixé pour lui. Et si, certes, le Maître du monde a décrété qu'il aille travailler, pour accomplir le décret Divin : « *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front* » (Béréchit 3, 19), il n'en reste pas moins que ses efforts doivent être fournis uniquement dans l'esprit d'accomplir une Mitsva, comme n'importe quelle autre. Celui qui y croit fermement n'aura jamais l'idée de rater une prière en Minyane ou de repousser un cours de Torah dans le but de s'assurer un bénéfice, puisque tous ses efforts ne visent qu'à accomplir un commandement Divin. **Dès lors, pourquoi devrait-il annuler pour cela l'étude de la Torah ou un office de prière qu'il est également tenu d'accomplir au même titre ?**

Le 'Hazon Ich rapporte une parabole afin d'illustrer jusqu'où doit aller l'obligation d'accomplir sa part d'efforts pour sa subsistance (Hichtadloute). Celui qui plante un clou dans un mur continue à taper dessus tant qu'il pénètre plus profond. Néanmoins, dès qu'il s'aperçoit que le clou commence à se tordre, il s'arrête de frapper car sinon il se tordra davantage. Il en est de même de la Hichtadloute : un homme doit s'y adonner afin de pourvoir aux besoins de sa famille jusqu'au point où il se rend compte que la chose le détourne un tant soit peu du chemin de la Torah. Par exemple, lorsque son travail le conduit à annuler un cours de Torah régulier ou une prière en communauté, c'est alors le signe qu'il doit s'arrêter.

Juste après son mariage, à l'âge de quatorze ans, Rabbi Chlomo de Zvil fut soutenu financièrement par son père, Rabbi Mordékhaï, qui remettait chaque jour à la Rabbanite (l'épouse de Rabbi Chlomo) la somme nécessaire à leurs besoins du jour-même.

Un jour, Rabbi Chlomo se mit à penser : « Tout juif doit être convaincu que c'est le

Saint-Béni-Soit-Il qui pourvoit à sa subsistance. Dès lors, même être soutenu par son père n'est pas convenable. » Il décida donc, désormais, de ne plus prendre d'argent de ce dernier, le Saint-Béni-Soit-Il leur enverrait de quoi se nourrir de Sa main large et généreuse. Il annonça donc à la Rabbanite que dorénavant, elle devrait s'abstenir de se rendre chez son père pour recevoir leur 'salaire' quotidien. Les jours passèrent et le pain vint à manquer à la maison. Rabbi Chlomo pensa alors qu'il s'était peut-être trompé en refusant l'aide de son père, puisque même "l'allocation" que ce dernier leur accordait ne provenait pas de lui, mais du Saint-Béni-Soit-Il. Et si le Saint-Béni-Soit-Il allouait à chacun sa subsistance, qui l'avait autorisé, lui, à se mêler de Ses affaires en décidant de lui-même de qui la recevoir ?

Il revint sur sa décision et ordonna à la Rabbanite de retourner chaque jour chez son père afin qu'ils puissent acheter ce dont ils avaient besoin. Dès qu'elle entra chez Rav Mordekhaï, il lui dit : « Je vois que vous n'êtes pas venus de toute la semaine, c'est pourquoi je vous remets un rouble entier, ce qui correspond aux besoins d'une semaine. »

Au même moment, deux riches 'Hassidim se rendirent chez Rav Mordekhaï. Puis, ils allèrent également rendre visite à son fils Chlomo qui venait tout juste de se marier. Ils discutèrent avec lui de divers sujets et lui souhaitèrent même Mazal Tov pour le nouveau foyer qu'il venait de fonder. Tout en parlant, l'un d'entre eux sortit un rouble de sa poche, et Rav Chlomké comprit qu'il voulait lui en faire don, comme présent de mariage. Néanmoins, durant toute leur discussion, celui-ci s'amusa à le faire passer d'une main à l'autre et, lorsqu'il se leva pour sortir, il "l'oublia" et le remit dans sa poche en prenant congé de Rav Chlomké. Entre-temps, la Rabbanite revint de chez son père, le rouble en main... Rav Chlomké déclara alors qu'on avait voulu lui montrer par cela que ce qui lui avait été destiné était à sa disposition, et que si son épouse n'était pas retournée chercher ce rouble, il l'aurait reçu



du Hassid venu leur rendre visite. En effet, celui-ci l'avait déjà préparé afin de le leur remettre. Néanmoins, au moment où la Rabbanite en reçut un de son beau-père, le rouble du Hassid regagna la poche de ce dernier !

Certes, tout le monde n'est pas à un niveau aussi élevé (de s'abstenir de recevoir). Néanmoins, efforçons-nous toutefois d'enraciner en nous la Emouna que tout ce que nous recevons des hommes ne provient pas d'eux mais du Saint-Béni-Soit-Il, et qu'ils ne sont que des émissaires. Mais surtout, souvenons-nous de l'essentiel : lorsque quelqu'un cesse de nous allouer "un rouble", ne pleurons pas sur notre sort et abstenons-nous de nous plaindre de lui ! Car ce n'est pas lui qui nous le donne ou qui nous le prend, mais le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même. Dès lors, pourquoi s'affliger et s'inquiéter de sa subsistance ?

Fournir des efforts : l'assiduité dans l'étude de la Torah

« Si vous allez dans Mes voies ('Hok) Je vous donnerai vos pluies en leurs temps » (26, 3-4)

Le Divré Chemouël fait remarquer que deux choses sont appelées 'Hok (la voie) : la **Torah** ("mes voies") et la **subsistance** (Cf. l'article précédent). Il explique d'après cela, que le verset : « Si vous allez dans Mes voies ('Hok) » signifie qu'il incombe à l'homme d'accomplir **les deux, ensemble** : de travailler pour sa subsistance et, simultanément, de fixer des temps pour l'étude de la Torah (et la prière). En agissant de la sorte, un homme verra s'accomplir la suite du verset : « Je vous donnerai vos pluies », l'abondance matérielle, « en **leurs temps** », par le mérite des **temps** fixés pour l'étude et la prière (en hébreu, le terme **בְּתֵמֵי** signifie aussi bien "en leur temps", que "par leur temps", n.d.t), et pas en faisant comme les gens qui travaillent et ont souvent tendance à penser qu'ils perdent de leur subsistance à cause de ces temps réservés à l'étude. Nombreux sont ceux, en effet, même parmi les gens qui fixent du temps pour l'étude, qui ressentent comme un véritable don de

soi-même le fait de "sacrifier" leur temps si précieux pour l'étude et la prière. Selon eux, ils auraient pu gagner plus d'argent en travaillant pendant ce temps-là. C'est une grave erreur ! Car, au contraire, établir ces moments d'étude est la meilleure garantie de voir leur moyen de subsistance se maintenir, et c'est précisément par leur mérite que la bénédiction réside dans leurs entreprises. Le Divré Chemouël s'étend ensuite longuement pour expliquer que c'est la raison pour laquelle le verset qui précède celui-ci (à la fin de Parachat Béhar) est וּמִקְרָשִׁי תִירָאוּ (« vous craindrez mon Sanctuaire »), car il peut également être lu (dans sa forme hébraïque) : « Vous vous ferez voir dans mon Sanctuaire » (le verbe **לִירָאָה** signifiant à la fois "voir" et "craindre", n.d.t). Il vient ainsi suggérer qu'il incombe à un homme d'être présent à la synagogue.

A présent, réfléchissons quelque peu sur ce verset : il est certain qu'il ne parle pas de quelqu'un qui est au chômage, car le faire de dire qu'il se trouve à la synagogue ne nous apprendrait rien de nouveau puisqu'il n'a que cela à faire. Au contraire, la succession des deux versets (le dernier de la Paracha précédente et le premier de la nôtre) tend à suggérer qu'il s'agit de quelqu'un qui travaille pour sa subsistance : « Si vous allez dans Mes voies ('Hok dans son sens de "subsistance") », et qui interrompt ses affaires pour entrer dans une synagogue pour prier ou étudier (« Vous vous ferez voir dans Mon Sanctuaire »). C'est à lui que la Torah s'adresse en lui promettant : « Je vous donnerai vos pluies en leurs temps », "par leurs temps", par le mérite des temps qu'il fixe pour entrer à la synagogue afin de prier et d'étudier la Torah. Pour reprendre les mots du Divré Chemouël lui-même :

« "Je vous donnerai vos pluies en leur temps", par le mérite des temps où il se rend à la synagogue, il ne perdra rien. Car, comme dans la Mitsva de se faire voir au Beth Hamikdash (lorsque le peuple montait à Jérusalem pour les fêtes, n.d.t), le Saint-Béni-Soit-Il promet : "Et pas un homme ne convoitera ta terre lorsque tu monteras pour te faire voir", la même promesse est faite également de tout temps et à chaque individu qui "monte" à la



synagogue pour étudier la Torah et pour prier. Aujourd'hui en exil, il ressemble alors à quelqu'un qui montait jadis au Beth Hamikdache. »

Et en vérité, il n'existe pas mieux que celui qui fixe un temps pour l'étude, et qui est intransigeant sur celui-ci. Le Divré Chemouël rapporte la Guemara (Zeva'him 89a) qui enseigne (au sujet des sacrifices, n.d.t) : « Celui qui est plus régulier que l'autre lui est supérieur. » « Cela fait allusion, dit-il, au fait que le service Divin accompli avec régularité a une plus grande valeur que celui qui est irrégulier. Et bien que la Guemara rapporte que "celui qui est plus saint que l'autre lui est supérieur" (toujours au sujet des sacrifices, n.d.t), elle enseigne que la valeur de la régularité est néanmoins supérieure à celle de la sainteté. En d'autres termes, une personne qui est régulière dans son service Divin est considérée comme à un niveau plus élevé qu'une autre qui ne le serait pas, même si la première est à un niveau moins élevé en sainteté que la deuxième. » Pour l'illustrer d'un exemple, celui qui se fixerait d'étudier quotidiennement seulement une heure, sans jamais y déroger, serait supérieur à celui qui étudierait des heures sans compter, mais qui parfois, annulerait son étude pour des raisons diverses. Car un service assidu est plus grand qu'un service qui ne l'est pas, même si ce dernier lui est supérieur en sainteté.

Un juif avait décidé de faire de son travail une occupation secondaire et de son étude de la Torah l'essentiel. Et bien qu'il fût tenu de travailler la plus grande partie de la journée pour subvenir aux besoins de sa famille, il prenait part quotidiennement à un cours de Guemara pour lequel il ne faisait aucun compromis. Pour ainsi dire, il n'avait jamais manqué une seule fois d'y être présent.

Un jour, néanmoins, son frère unique maria son fils, et le lieu de la cérémonie fut fixé dans une autre ville. Le lien profond qui liait les deux frères l'obligeait à être présent depuis la réception des invités jusqu'après

les danses. Dès lors, un terrible dilemme se posa : qu'allait-il advenir de son cours de Guemara, puisque pour participer à la 'Houpa, il devrait rater un jour ? Avec beaucoup de sérieux, il se tourna vers le Rav qui dispensait le cours et lui demanda ce qu'il devait faire : devait-il s'absenter ou ne pas être présent à la cérémonie nuptiale ?

"Je vais te donner un conseil, lui répondit-il, qui te permettra d'accomplir les deux choses en même temps : je possède une cassette sur laquelle est enregistré le cours correspondant à cette page de Guemara que nous étudierons demain. Je te la prêterai, et tu l'écouteras sur le trajet en te rendant au mariage. De cette manière tu accompliras ainsi la Mitsva d'étudier en chemin (ובלסתך בדרך) au sens le plus strict, et tu t'acquitteras des deux obligations en même temps. L'homme se réjouit du conseil ; nos Sages ne disent-ils pas "il n'y a pas de joie comme celle d'enlever ses doutes" !?

Le lendemain après-midi, l'homme prit la route avec sa voiture, accompagné de toute sa famille, et commença dans le même temps à écouter son cours quotidien de Guemara. Le début du trajet s'écoula ainsi dans une atmosphère d'élévation spirituelle chargée de Torah. Néanmoins, peu après, il se retrouva à rouler derrière un gros camion affichant, à l'arrière, la pancarte "Attention, chargement inhabituel devant vous" ! A partir de là, il se mit donc à "ramper" sur la route, au lieu de voyager d'une traite vers le lieu de leur destination. Les passagers jetèrent un coup d'œil sur la montre et firent rapidement le calcul qu'à un tel rythme, ils arriveraient à la fin du mariage. Sans autre alternative, l'homme décida de doubler le poids-lourd en utilisant la voie des véhicules circulant en sens inverse (malgré la ligne continue séparant les deux voies et interdisant une telle manœuvre). Il est inutile de préciser qu'il est strictement interdit d'enfreindre de la sorte le code de la route vu le danger que cela représente, mais on ne peut néanmoins juger un homme dans un moment de telle tension.



Il vérifia que personne n'arrivait sur la voie d'en face, et commença à braquer afin de s'y engager, lorsque soudain, il entendit retentir une sirène de police. Immédiatement, il regagna sa file et dévoila à l'instant-même un spectacle terrifiant : un autre poids-lourd arrivait à grande vitesse en sens contraire. Il se rendit compte que s'il était resté une seule seconde de plus sur la voie parallèle, toute la famille aurait rejoint en un instant, le Gan Eden !!

En constatant l'immense miracle dont il avait bénéficié, l'homme rendit grâce à Hachem qui, dans sa bonté infinie, avait préservé leur vie, et il fut même disposé à payer n'importe quelle amende que les policiers lui infligeraient. Néanmoins, lorsqu'il eut repris ses esprits et qu'il attendit ces derniers afin qu'ils exécutent la sanction dont il était passible pour une telle infraction, il ne les trouva nulle part, et même après avoir bien regardé de tous les côtés, il ne vit aucun gendarme à l'horizon.

Cela était très étonnant, car il était certain d'avoir entendu une sirène de police ; comment avaient-ils pu disparaître aussi rapidement ?! La chose demeura une véritable énigme, mais que faire, allait-il courir après des policiers invisibles pour qu'ils lui donnent une amende ?!

Entre-temps, le camion avait bifurqué, en libérant ainsi la route et en lui permettant de rouler à sa guise, et grâce à D., ils arrivèrent à temps sur les lieux de la cérémonie alors qu'il faisait encore grand-jour.

Après toutes ces émotions, et lorsque les dernières danses se furent achevées, ils reprirent le chemin du retour. Sur la route, notre homme décida de réviser son cours de Guemara et mit à nouveau en marche la cassette qu'il avait écoutée à l'aller. Voici alors qu'en arrivant au même instant de l'enregistrement où il avait entendu, dans l'après-midi, la sirène de police, il l'entendit à nouveau retentir. Ce fut alors qu'il comprit que nul policier n'avait alors été présent mais que, des années auparavant, lorsque le Rav avait déjà dispensé ce cours, un policier était alors passé en toute hâte en faisant alors retentir sa sirène, et c'était cette même voix qu'il avait entendu aujourd'hui au moment du danger, lorsqu'il était en route pour le mariage. Il s'avéra alors qu'Hachem avait depuis longtemps déjà, préparé leur délivrance et que par le mérite d'avoir veillé à la régularité de son cours de Torah, il avait trouvé le salut à sa porte car « *Celui qui la trouve (la Torah), trouve la vie* » (Michlé 8, 35) !

